

21/25
juillet

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2026

Canoë-Kayak

Slalom **KCross** Freestyle

Metz

Bassin de la Pucelle
Île du Saulcy

Animations, restauration, exposants



BULLETIN

D'INFORMATION N°3

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2026
SLALOM – KAYAK CROSS – FREESTYLE

DU 21 AU 25 JUILLET 2026

METZ

21/25
juillet

Metz

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2026

Canoe-Kayak

Slalom KCross Freestyle



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Lundi 20 juillet

8h-14h	Créneaux d'entraînement par région
14h-15h	Réunion des Chefs d'équipe et réunion des bénévoles
15h-16h	Réunion des juges
14h-16h	Montage parcours hors d'eau
16h-17h	Ouverture parcours Qualifications individuels Slalom
17h30-18h	Approbation du parcours
18h-19h30	Cérémonie d'ouverture

Mardi 21 juillet

7h-7h45	Réunion des juges
8h10-12h30	Slalom : Q1 C1H & K1D U15/U18/U23 - M1 C2 U34
15h-18h10	Slalom : Q2 C1H & K1D U15/U18/U23 - M2 C2 U34
19h	Podiums - Slalom C2 U34

Mercredi 22 juillet

7h-7h45	Réunion des juges
8h-11h30	Slalom : Q1 K1H & C1D U15/U18/U23
14h-16h45	Slalom : Q2 K1H & C1D U15/U18/U23
18h-19h15	Montage et ouverture du parcours des Finales Slalom U15/U18/U23
19h15	Approbation du parcours
19h30	Réunion d'échange entre la FFCK, les cadres et dirigeants de clubs

Jeudi 23 juillet

8h-8h45	Réunion des juges
9h-11h50	Slalom : Finales C1H & K1D U15/U18/U23
14h-16h30	Slalom : Finales K1H & C1D U15/U18/U23
17h-18h30	Créneau entraînement Masters
17h30-18h30	Podiums – Slalom U15/U18/U23
19h-20h30	Slalom : Équipes & Masters – Montage et ouverture du parcours
20h-2h	Soirée Cadets aux Frigos (<u>réservez vos places dès maintenant</u>)

Vendredi 24 juillet

7h-7h45	Slalom : Réunion des juges
8h-8h45	Freestyle : Réunion des juges
8h-10h	Slalom : Master M1
9h-12h	Freestyle : Qualifications
10h30-12h10	Slalom : Master M2
15h15-19h05	Slalom : Courses par équipes
15h15-19h05	Freestyle : Qualifications
20h-21h30	Podiums : Slalom Masters et par Équipes
22h	Soirée Concert au bassin – Docteur Bloozz <u>Réservez votre paëlla !</u>

Samedi 25 juillet

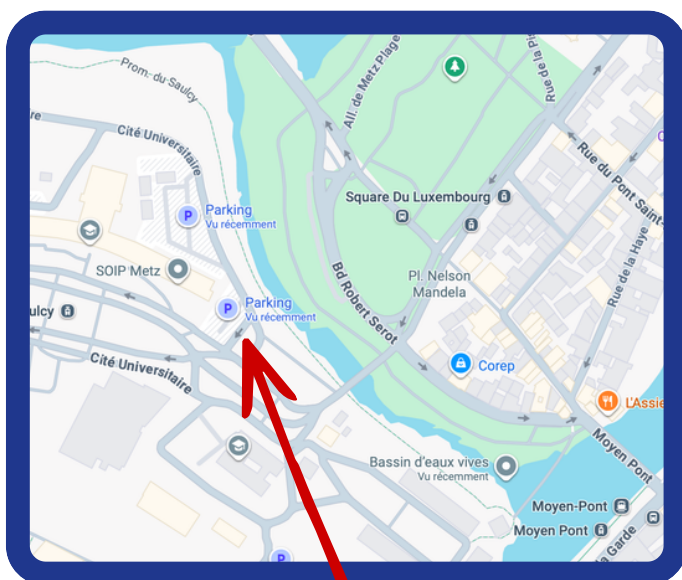
8h-8h45	Réunion des juges
9h- 12h45	Kayak Cross : Time Trials
10h-12h45	Freestyle : Animations ou Finales
14h-15h	Freestyle: Réunion des juges
15h-19h15	Kayak Cross : Poules ½ à Finales
15h-19h	Freestyle : Finales
20h-21h30	Podiums
21h30	Soirée de clôture au bassin - DJ Set avec Tyto Alba

ACCÈS AU SITE ET PARKING

Le parking est situé rive gauche (à droite après le pont en rentrant sur l'île) et réservé aux compétiteurs.
À noter qu'il est strictement interdit de stationner sauvagement hors de cette zone de stationnement !

Adresse :

Île du Saulcy - 57000 METZ

[Lien Google Maps](#)

Entrée du parking



Parking

Veillez trouver ci-joint les codes du parking

Samedi 11 juillet 2026	005670 A
Dimanche 12 juillet 2026	002536 A
Lundi 13 juillet 2026	005494 A
Mardi 14 juillet 2026	006729 A
Mercredi 15 juillet 2026	006816 A
Jeudi 16 juillet 2026	001981 A
Vendredi 17 juillet 2026	004372 A
Samedi 18 juillet 2026	002391 A

Dimanche 19 juillet 2026	003329 A
Lundi 20 juillet 2026	001888 A
Mardi 21 juillet 2026	006981 A
Mercredi 22 juillet 2026	008056 A
Jeudi 23 juillet 2026	006195 A
Vendredi 24 juillet 2026	009541 A
Samedi 25 juillet 2026	001655 A
Dimanche 26 juillet 2026	005349 A

INFORMATIONS DIVERSES

RESTAURATION

Un service de restauration / buvette sera en place tout au long des Championnats de France avec des repas chauds, froids, crêpes, boissons froides et chaudes.

CAPTATION VIDÉO

Toutes les courses seront filmées et diffusées en live !

Retrouvez le Slalom et le KCross sur la chaîne YouTube de la FFCK :

<https://www.youtube.com/@ffcanoeKayak/featured>

Retrouvez le Kayak Freestyle sur la chaîne YouTube du Freestyle :

<http://www.youtube.com/@fktfreekayaktour3781>

CRÉNEAUX RÉGIONS

Veuillez trouver en annexe le planning des créneaux régions

SOIRÉE CADETS

N'oubliez pas de réserver vos places via ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/kayak-club-metz/evenements/soiree-cadets-cdf>

WHATSAPP

[Rejoindre le groupe !](#)

Rejoignez la communauté WhatsApp officielle des Championnats pour recevoir toutes les informations essentielles en temps réel ! C'est le meilleur moyen d'être alerté instantanément des résultats, des changements de planning et des annonces logistiques directement sur votre téléphone.



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2026 Canoë-Kayak Slalom KCross Freestyle

21/25
juillet

Metz



RÉSEAUX DU CLUB

Vivez les Championnats de France 2026 de l'intérieur !

À quelques jours du coup d'envoi sur notre stade d'eaux-vives, la pression monte ! Pour ne rien manquer de cette semaine exceptionnelle, suivre les coulisses de l'organisation et vibrer au rythme des 600 athlètes, rejoignez la communauté du Kayak Club de Metz sur nos réseaux sociaux :

- **Instagram** : [@kayak_club_metz_off](#) – Pour suivre les résultats en temps réel, vivre l'ambiance des courses en Story (Slalom, Kayak Cross et Freestyle) et découvrir les coulisses de l'événement !
- **Facebook** : [Kayak Club de Metz - Officiel](#) – Pour retrouver les plannings détaillés, les résumés de fin de journée, les informations logistiques et les grands albums photos officiels.



Participez au Grand Concours Photo des CDF !

Que vous soyez compétiteur, entraîneur, bénévole ou spectateur, nous vous réservons une belle surprise pour capturer la magie de l'événement. Restez connectés sur nos réseaux, nous vous dévoilerons les règles du jeu très prochainement !

En attendant, aidez-nous à faire rayonner la compétition : n'hésitez pas à identifier le club sur vos plus belles publications et à utiliser le hashtag officiel de l'événement : **#CDF26Metz**.

Nous avons hâte de vous retrouver au bord du bassin dès le 21 juillet pour partager ensemble ce grand moment de sport !

Le Village et les animations : Une expérience à ne pas manquer !

En marge de la compétition, le village des Championnats de France vous accueille tout au long de la semaine avec un programme riche en activités, en rencontres et en festivités !

À la une du village :

- Initiations au Kayak : venez mouiller le maillot et découvrir les sensations de l'eau vive !
- Rencontre avec Tony Estanguet : un temps d'échange exceptionnel à ne pas rater.

Détente, santé et défis :

- Pôle santé et performance :
 - Des ostéopathes seront présents sur site toute la semaine et toute la journée pour assurer la récupération des athlètes (accès libre sans rendez-vous).
 - Une préparatrice mentale sera également à disposition (Mardi 13h-18h, Mercredi 8h-12h, Jeudi 12h-16h30, Vendredi 9h-12h et Samedi 10h-16h). Accès libre sans réservation, avec la possibilité de bloquer un créneau en la contactant directement par message privé sur Instagram.
- Jeux en bois géants : Cornhole, Mölkky... venez défier vos amis ou les autres clubs dans une ambiance conviviale entre deux courses.
- Grand concours photo : capturez les moments forts de l'événement, identifiez le club sur vos publications et utilisez le hashtag officiel !

Et ce n'est pas tout ! Retrouvez également :

- Un village exposants complet pour flâner au bord du bassin.
- Des présentations d'athlètes exclusives juste avant les cérémonies de remise des médailles.
- La présence de Red Bull sur une journée avec distribution de canettes pour faire le plein d'énergie.
- Les soirées des Championnats : la grande soirée Cadets aux Frigos le jeudi soir, suivie de concerts au bord du bassin le vendredi et le samedi soir pour faire la fête tous ensemble !

SOIRÉE CADETS

🔥 Prêt pour LA Soirée Cadets aux Frigos à Metz ? Au programme : Blind Test de folie suivi d'un concert !

📅 Les tarifs :

- Entrée avec repas et soft à 12 €
- Entrée avec repas et bière (uniquement pour les adultes) à 14 €
- Entrée avec soft à 3€
- Entrée avec bière (uniquement pour les adultes) à 5 €

🍷 Côté nourriture, de quoi reprendre des forces ! Au choix dans ton menu :

- Une flammekueche
- Un currywurst / frites
- Une crêpe / frites

🍹 Le gros + ? HAPPY HOUR TOUTE LA SOIRÉE !

- Pour tous : limonades & diabolos à prix réduit 😊
- Pour les majeurs : bières blondes & blanches également incluses 🍺

📍 Événement privé : Une partie des Frigos sera exclusivement réservée aux clubs participant aux Championnats de France, ainsi qu'à leurs familles et à leurs amis.

!! Conformément à la loi, la vente d'alcool aux mineurs est strictement interdite. Les softs sont disponibles pour tout le monde au tarif happy hour.

Ne traîne pas, prends ta place et viens t'amuser dans ce tiers-lieu emblématique de Metz !
<https://www.helloasso.com/associations/kayak-club-metz/evenements/soiree-cadets-cdf>

Localisation des frigos : <https://maps.app.goo.gl/4vnFFSHDiB9xS6r76>



SOIRÉE PAELLA

Le vendredi 24 juillet, après les podiums de la journée, le Kayak Club de Metz vous invite à sa grande Soirée Paella ! Venez vous régaler au bord du bassin dans une ambiance festive, juste avant de profiter du concert prévu pour enflammer la soirée.

Votre formule à 12 € comprend :

- 🍲 Une généreuse assiette de Paëlla
 - 🥤 Une boisson au choix (bouteille d'eau ou soft)
 - 🍦 Une glace italienne en dessert pour la touche fraîcheur !
- ⚠️ Attention : ne tardez pas, les places sont limitées !

Prenez votre place dès maintenant !

SOIRÉE PAELLA



Notre menu :

- Une assiette de Paëlla
- Une bouteille Eau ou un Soft
- Une glace italienne

12 €



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2026-DDT/SABE/EAU N°63
Du 17 juillet 2026

**portant restriction des usages de l'eau dans le cadre des Championnats de France de kayak
2026 (Slalom, Kayak Cross et Freestyle)**

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** la Directive n°2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-19-1, L.211-2, L.211-3, L. 213-7, L.214-7, L. 214-18, L.215-7, R.211-66 à R.211-70 et R.216-9, R.436-32/III ;
- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1321-1, L. 1324-5 et R. 1321-1 à R. 1321-63 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L.2212-5 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et de la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** le décret du 7 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, sous-préfet de Metz ;

- VU** l'arrêté DCL n°2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n°2022-141 du 18 mars 2022 de la préfète de la région Grand Est, coordinatrice du bassin Rhin-Meuse, portant approbation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2025/103 du 8 avril 2025 du préfet de la région Grand Est fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Rhin-Meuse ;
- VU** la circulaire du 23 juin 2020 portant sur la gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- VU** l'instruction du 27 juillet 2021 de la ministre de la Transition écologique et de la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;
- VU** l'instruction du 16 mai 2023 du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires relative à la gestion de la sécheresse et le guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse de mai 2023 ;
- VU** la doctrine régionale Grand Est de 2019 en vue de la préservation de la ressource en eau en période d'étiage ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2026 – DDT /SABE / EAU n°57 du 24 juin 2026 fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Moselle ;
- VU** l'arrêté 2026-DDT/SABE/EAU N°62 du 15 juillet 2026 portant restriction des usages de l'eau dans le département de la Moselle (niveau alerte) ;
- VU** le projet d'arrêté adressé au Kayak Club de Metz et à la Fédération Française de Canoë Kayak le 17 juillet 2026 ;
- VU** les courriels de réponse Kayak Club de Metz et de la Fédération Française de Canoë Kayak du 17 juillet 2026 ;

Considérant les indicateurs de surveillance suivants :

- le bulletin de suivi d'étiage (BSE) de la Région Grand Est, établi par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est ;
- l'état des milieux aquatiques observé via le réseau de l'observatoire national des étiages (ONDE) par les services de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- les données météorologiques et leurs évolutions prévisibles, fournies par Météo France ;
- les données de l'humidité des sols, fournies par Météo France ;
- les données transmises par l'Agence régionale de santé (ARS) relatives à l'alimentation des communes en eau potable ;
- les données d'observation locales sur la navigabilité des canaux transmises par VNF et le niveau de remplissage des étangs-réservoirs ;

Considérant que les débits des cours d'eau, observés dans les différents réseaux de surveillance, influencés par un épisode caniculaire de près de deux semaines, sont en forte baisse ;

Considérant qu'en particulier, le débit moyen minimal de la Moselle sur 3 jours consécutifs sur la dernière semaine, relevé à la station hydrométrique de Corny-sur-Moselle, est 13,3 m³/s ;

Considérant que cette situation peut à terme entraîner des risques de pénurie d'eau ainsi qu'une forte dégradation des milieux aquatiques en général et piscicoles en particulier, et qu'il y a lieu de les anticiper ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir en aval du barrage de Wadrineau un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux, et que celui-ci ne doit pas être inférieur au vingtième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage évalué dans les mêmes conditions ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage, si celui-ci est inférieur ;

Considérant que les championnats de France de Slalom, Kayak Cross et Freestyle organisés sur le Bassin de la Pucelle Île du Saulcy à Metz du 21 au 25 juillet 2025, ainsi que la phase d'entraînement préalable à compter du 14 juillet, nécessiteront la captation d'un volume d'eau important sur la Moselle par ouverture des vannes du barrage de la Pucelle ;

Considérant que cette captation d'eau est susceptible d'impacter le niveau du plan d'eau situé en amont, ainsi que la navigation et le maintien du débit réservé au niveau du barrage de Wadrineau exploité par UEM ;

Considérant que la solidarité entre usagers de l'eau est nécessaire ;

Considérant le test effectué sur la journée du 16 juillet 2026 par la Fédération Française de Canoë Kayak afin de mesurer l'impact d'une large plage d'ouverture des vannes (8h-18h) sur le niveau amont et le débit réservé du barrage Wadrineau, et que ce test a montré un impact notable de l'ouverture du barrage sur la cote du niveau amont et le débit réservé au droit du barrage Wadrineau ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1: Objet

Le présent arrêté vise à encadrer l'organisation des Championnats de France de Slalom, Kayak Cross et Freestyle organisés sur le Bassin de la Pucelle Île du Saulcy à Metz du 21 au 25 juillet 2025, ainsi que la phase d'entraînement préalable à compter du 14 juillet.

Il vise à définir des plages horaires d'ouverture des vannes et des modalités de surveillance de l'impact de cette ouverture sur les débits de la Moselle, qui pourront faire l'objet de mesures d'adaptation supplémentaires en cas d'impact significatif.

Article 2: Plage horaire d'ouverture des vannes

Les plages d'ouverture des vannes du barrage de la Pucelle seront optimisées afin d'optimiser au maximum les volumes d'eau captés pour les besoins de la compétition et de limiter les impacts en amont.

Les vannes du barrage de la Pucelle seront ouvertes uniquement :

- 6 heures par jour pendant les jours d'entraînement ;
- 8 heures par jour pendant les jours de compétition.

Une pause méridienne de minimum 1,5 à 2 heures aura lieu au milieu de la journée, pendant laquelle les vannes seront fermées. Les vannes devront être fermées autant que possible à chaque pause, inter-épreuve ou installation du matériel.

Article 3: Modalités de surveillance

Dès le démarrage des entraînements et tout au long de l'évènement, les organisateurs de la compétition tiendront un cahier de jour dans lequel seront relevés quotidiennement :

- les horaires d'ouverture et de fermeture des vannes du barrage de la Pucelle ;
- la hauteur d'eau au niveau du ponton d'embarquement en amont du barrage de la Pucelle, avant la première ouverture et avant la dernière fermeture des vannes ;

Les données relatives au niveau de la Moselle en amont et en aval du barrage de Wadrineau seront suivies quotidiennement par l'exploitant du barrage Wadrineau, qui alertera les organisateurs de la compétition et la Direction départementale des territoires (DDT) en cas de franchissement de seuil « niveau bas » et/ou « niveau très bas », ainsi que de réduction du débit réservé au niveau du barrage.

Ces données seront communiquées à la DDT durant la compétition et feront l'objet d'un bilan à l'issue.

Article 4: Maintien du débit réservé au niveau du barrage de Wadrineau

La tenue de la compétition et de ses entraînements préalables devra permettre le maintien du débit réservé de 6 m³/s au niveau du barrage de Wadrineau (soit 1/20e du module conformément à l'article L. 214-18 du Code de l'environnement). L'objectif est ici d'assurer la continuité écologique et de prévenir la mortalité piscicole entre le barrage de Wadrineau et le Pont des morts, où l'eau captée dans le bief des parcours de kayak pour les besoins de la compétition est restituée dans la Moselle (carte en annexe 1).

Article 5: Mesures d'adaptation de la compétition et des entraînements préalables en cas d'évolution des indicateurs

Si les données de surveillance mentionnée à l'article 3 du présent arrêté montrent un impact significatif sur le niveau d'eau amont et le débit réservé au droit du barrage Wadrineau, des mesures d'adaptations devront être proposées par les organisateurs et soumis à validation de la DDT.

À l'inverse, si une amélioration de la situation hydrologique est constatée, un assouplissement des mesures pourra être proposé par les organisateurs et soumis à validation de la DDT.

Article 6: Vigilance relative aux cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques qui croissent préférentiellement dans des eaux calmes et relativement chaudes (optimum entre 15 et 25 °C), en présence de nutriments et notamment de phosphore. Naturellement présentes dans les eaux de rivières et de lacs, certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui sont à l'origine de risques sanitaires :

- lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des muqueuses ;
- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

La pratique d'activités nautiques reste possible quels que soient les niveaux d'alerte aux conditions suivantes :

- ne pas pratiquer dans les zones de dépôts d'algues ou d'écumes,

- éviter un contact prolongé avec l'eau,
- éviter d'ingérer de l'eau et de respirer des aérosols d'eau,
- prendre une douche soignée après l'activité nautique,
- nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques.

Les organisateurs de la compétition de kayak veille à la bonne information des participants.

Article 7: Publicité et information des tiers

Le présent arrêté de restriction des usages de l'eau sera publié :

- au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle,
- sur le site internet de l'État en Moselle : www.moselle.gouv.fr,
- en mairie de Metz pour une durée minimale d'un mois.

Article 8: Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de l'environnement, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

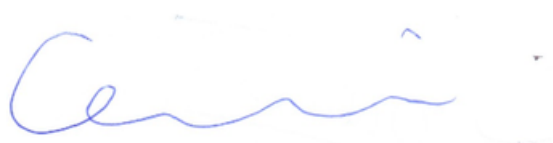
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr/>.

La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec l'arrêté contesté, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 9: Exécution

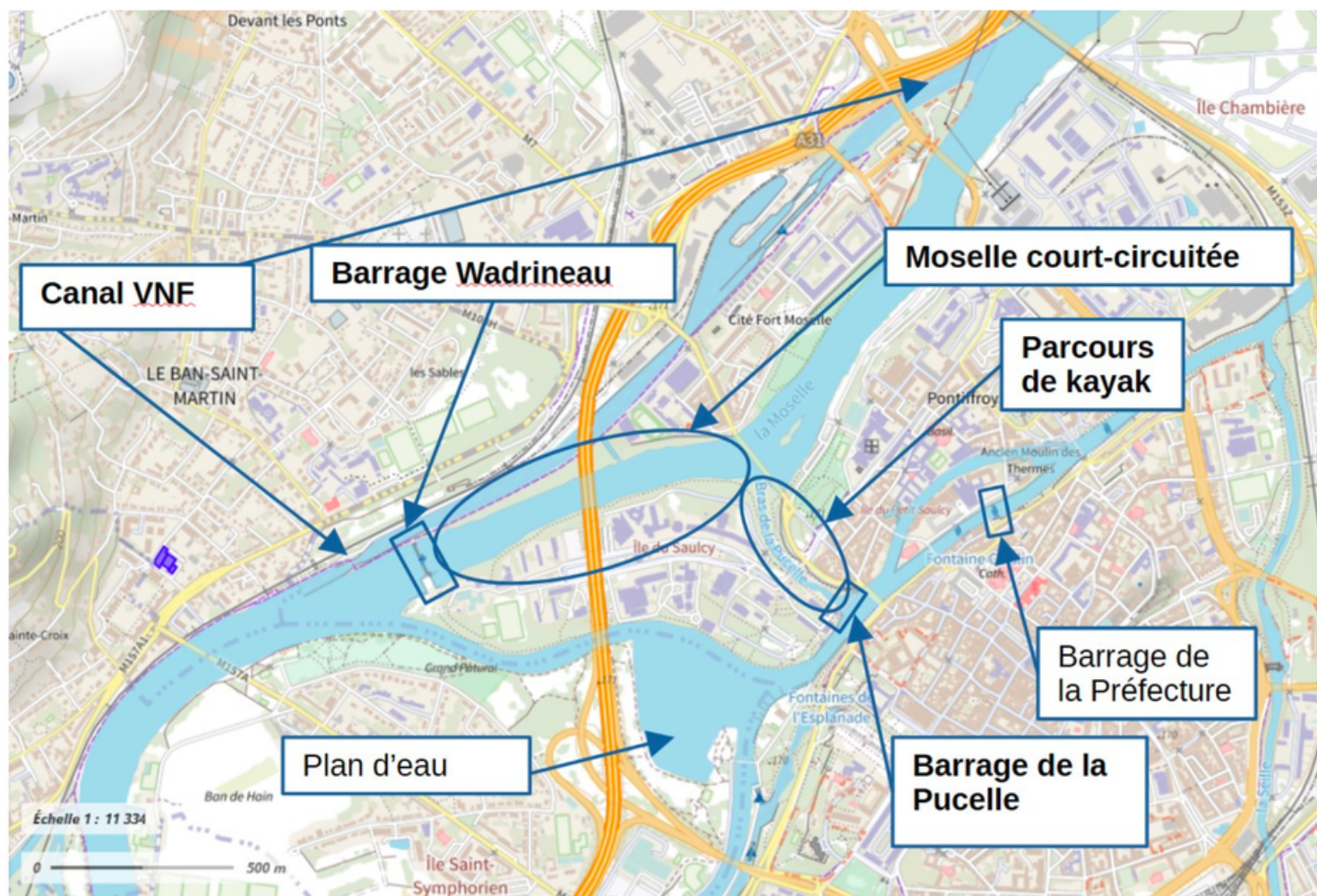
Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, les agents de l'office français de la biodiversité, le Kayak Club de Metz, la Fédération Française de Canoë Kayak, l'exploitant du barrage Wadrineau (UEM), les Voies Navigables de France, le maire de Metz, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
par délégation le Directeur départemental des territoires,
par subdélégation,



Le Directeur départemental des territoires adjoint

Annexe 1 – Carte de localisation des ouvrages



Entraînements officiels par région

Du 16 au 25 juillet

- Les entraînements ci-dessous se déroulent sur un parcours d'entraînement officiel.
- Pas d'ajout de porte ; plusieurs créneaux permettent d'alterner entre séance du matin et de l'après-midi.
- Séances en descendant uniquement.
- Afin d'éviter l'engorgement et les collisions au vannage, une seule embarcation ou équipe à la fois est autorisée dans la zone de la bouée de départ ; le passage de la vanne rive gauche (imposé en course) est obligatoire.
- Zone réservée, sur chaque créneau, du vannage jusqu'à la cellule d'arrivée (10 m après le pont routier).
- Bas du bassin libre pendant l'ouverture ; zone réservée au Freestyle 2 à 3 jours avant leur épreuve.

Groupes par région

Groupe	Régions
Groupe 1	PACA, Occitanie, Réunion (4 personnes), Bourgogne-Franche-Comté
Groupe 2	Nouvelle-Aquitaine
Groupe 3	Île-de-France, Réunion (4 personnes)
Groupe 4	Ardèche (07) et Ain (01)
Groupe 5	Auvergne-Rhône-Alpes (hors 01 et 07), Hauts-de-France, Normandie
Groupe 6	Lorraine
Groupe 7	Alsace, Champagne-Ardenne, Ile-et-Vilaine (35), Finistère (29), Morbihan (56)
Groupe 8	Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Côtes-d'Armor (22)

Planning des entraînements — 16 au 19 juillet

Heure début	Heure fin	16/07	17/07	18/07	19/07
10:00	11:00	Groupe 1	Groupe 5	Groupe 1	K-Cross GR 5
		Groupe 2	Groupe 6	Groupe 2	K-Cross GR 6
11:00	12:00	Groupe 3	Groupe 7	Groupe 3	K-Cross GR 7
		Groupe 4	Groupe 8	Groupe 4	K-Cross GR 8
12:00	13:00	Groupe 5	Groupe 1	Groupe 5	Groupe 1
		Groupe 6	Groupe 2	Groupe 6	Groupe 2
17:00	18:00	Groupe 7	Groupe 3	Groupe 7	Groupe 3
		Groupe 8	Groupe 4	Groupe 8	Groupe 4
18:00	19:00	Groupe 1	Groupe 5	K-Cross GR 1	Groupe 5
		Groupe 2	Groupe 6	K-Cross GR 2	Groupe 6
19:00	20:00	Groupe 3	Groupe 7	K-Cross GR 3	Groupe 7
		Groupe 4	Groupe 8	K-Cross GR 4	Groupe 8

20 juillet

Heure début	Heure fin	Groupe
08:00	08:45	Groupe 1
08:45	09:30	Groupe 2
09:30	10:15	Groupe 3
10:15	11:00	Groupe 4
11:00	11:45	Groupe 5
11:45	12:30	Groupe 6
12:30	13:15	Groupe 7
13:15	14:00	Groupe 8

23 juillet — Master et équipe uniquement

Heure début	Heure fin	Groupes
16:30	17:20	Groupe 6-7
17:20	18:10	Groupe 4-5-8
18:10	19:00	Groupe 1-2-3

Le créneau d'entraînement de Kayak-Cross du 25/07 au matin est libre géographiquement, uniquement en kayak-cross et réservé aux sélectionnés à l'épreuve.